



LES TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES À LA RENTRÉE 2017



Retrouvez en un coup d'œil l'actualité tarifaire de l'année 2017 - 2018 (cf grilles tarifaires au dos, modulées en fonction des quotients familiaux)

DES TARIFS ADAPTÉS AUX OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA VILLE DE PESSAC

UN MAINTIEN DE LA GRATUITÉ DES ATELIERS ÉDUCATIFS POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS

Les ateliers éducatifs constituent des animations ludiques et de qualité à destination de tous les enfants. Ils demeurent gratuits en 2017 - 2018 pour favoriser la découverte d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

UNE RESPONSABILISATION DES FAMILLES À TRAVERS LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE

- Si la Déclaration d'utilisation de service (DUS) de l'accueil de loisirs du mercredi, entraînant une commande de repas, n'a pas été annulée avant 9h, le jour considéré, la demi-journée avec repas sera facturée aux familles (sauf cas de force majeure). Cette mesure permet d'éviter le gaspillage alimentaire, d'optimiser le fonctionnement du service et de maîtriser les coûts.

Rappel : cette règle s'applique également pour la restauration scolaire les autres jours de la semaine.

- En cas de retards répétés ou de non-respect de la Déclaration d'utilisation de service, les familles pourront se voir appliquer, après avertissement, une pénalité de 10 euros en application du règlement intérieur des services.

DES TARIFS ADAPTÉS AUX USAGES DES FAMILLES :

- **pour le relais garderie du soir en maternelle (16h - 16h30) et le relais garderie du mercredi midi**, les familles dont l'enfant fréquente déjà l'accueil périscolaire (matin et/ou soir) le jour considéré ne seront pas facturées pour ce service de relais garderie.

- **l'abonnement mensuel pour l'accueil périscolaire** est une mesure avantageuse pour les familles qui utilisent très régulièrement le service d'accueil périscolaire. Il se déclenche automatiquement à partir du 16^{ème} jour de présence dans le mois considéré en fonction des jours d'ouverture du service.

Sous réserve des modifications réglementaires nationales

LES TARIFS 2017 / 2018

(approuvés par délibération du Conseil municipal du 6 février 2017)



TRANCHES DE QUOTIENT*	CENTRE DE LOISIRS				TEMPS PÉRISCOLAIRE				RESTAURATION SCOLAIRE	Cotisation annuelle pause méridienne pour les écoles fonctionnant au rythme élémentaire
	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	TEMPS+	Accueil périscolaire (forfait journalier)	Accueil périscolaire (abonnement mensuel)	Relais garderie maternelle soir (16h - 16h30)	Relais mercredis midi (11h30 - 12h30)		
1	3,73 €	2,66 €	2,01 €	1,15 €	15,73 €	0,30 €	0,57 €	0,65 €	10,40 €	
2	5,15 €	3,63 €	2,25 €	1,32 €	17,88 €	0,33 €	0,65 €	1,38 €	10,92 €	
3	6,12 €	4,61 €	2,44 €	1,84 €	25,03 €	0,46 €	0,92 €	2,17 €	11,44 €	
4	6,83 €	5,30 €	2,70 €	1,94 €	26,46 €	0,49 €	0,97 €	2,60 €	11,96 €	
5	8,05 €	6,27 €	3,07 €	2,09 €	28,61 €	0,52 €	1,05 €	3,20 €	12,48 €	
6	9,13 €	6,85 €	3,19 €	2,58 €	33,47 €	0,64 €	1,29 €	3,66 €	13,01 €	
7	10,04 €	7,44 €	3,50 €	2,71 €	35,23 €	0,67 €	1,37 €	3,94 €	13,53 €	
8	10,97 €	8,07 €	3,79 €	2,93 €	37,94 €	0,72 €	1,47 €	4,28 €	14,05 €	
9	11,88 €	8,74 €	4,14 €	3,14 €	40,65 €	0,80 €	1,57 €	4,60 €	14,57 €	
extérieur	18,51 €	12,13 €	6,94 €	3,46 €	44,72 €	0,87 €	1,72 €	5,19 €	15,09 €	

* Retrouvez votre quotient familial en bas à gauche de votre facture

RÈGLEMENTS CESU ET CHÈQUES VACANCES

CESU

- Accueils périscolaires
- Structures d'accueil municipales pour la petite enfance
- Centres loisirs des maternelles

CHÈQUES VACANCES

- Centre de loisirs / Mini-séjours
- Colonies / Camps et activités de la jeunesse
- Cotisations Pessac animation

AUTRES MODES DE PAIEMENT

- Prélèvement
- Télépaiement
- Carte bleue
- Chèque
- Espèces